Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260331-D2026_03_58-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le mardi 31 mars 2026 à 19h36, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 27/03/2026 — Nombre de présents : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15 — Nombre de votants : 15

Étaient présents : POSTE Olivier, GUÉRIN Dominique, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, CHALOPIN Christèle, COSTIL Nicolas, MAZUÉ Delphine, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, ORY Edouard, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Nelly TALVA, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.03.58 Affectation du résultat 2025 - Budget assainissement

Au vu des éléments du compte financier unique de l'exercice 2025, approuvé précédemment par le conseil municipal et comme il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Conformément à la délibération 2025.11.92, le résultat 2025 du budget annexe assainissement sera transféré vers le budget communal.

- un déficit de fonctionnement de :	**1 147,29**
- un excédent reporté de :	**9 674,94**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**8 527,65**
- un excédent d'investissement de :	**14 741,58**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un excédent de financement de :	**14 741,58**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	**8 527,65**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**0,00**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260331-D2026_03_58-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la proposition d'affectation de résultat 2025 du budget assainissement

- **D'INDIQUER** que le résultat 2025 du budget annexe assainissement sera transféré au budget communal conformément à la délibération 2025.11.92 puis transféré au budget annexe « régie assainissement » de Fougères Agglomération.

Fait et délibéré en séance
Le 31/03/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MELLE
Ille et Vilaine

La secrétaire de séance
Nelly TALVA